

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 788

21 mars 2015

SOMMAIRE

Aerium Properties III S.à r.l.	37780	Iluba International S.A.	37784
Algenson S.à r.l.	37780	Impulse Cars S.à r.l.	37824
Altor Valot Holding S.à r.l.	37810	KV Associates S.A.	37778
Angelina S.A.	37823	Mahe Invest s.à r.l.	37779
Arena do Brasil S.à r.l.	37822	MCS/AMS Group S.à r.l.	37778
Aso Lux 3 S.à r.l.	37796	MEAG Luxembourg S.à r.l.	37778
BR Asia III TMK 3 Holdings S.à r.l.	37802	Menado-Trading e Serviços Internacionais S.à r.l.	37785
Cattzone S.A., SPF	37785	Metis Group S.à r.l.	37778
Dachtechnic S.à r.l.	37782	M.J. Trucks-Lux S.A.	37784
Darter Holdings I S.à r.l.	37782	Natural Group	37785
Darter Holdings I S.à r.l.	37781	PURetail Luxembourg Holding Company S.à r.l.	37787
DB STG Lux 4 S.à r.l.	37782	Queensberry House Building	37801
DL Investments S.A.	37781	Riesling Management S.A.	37786
Dolphinus Laundry Holding	37782	Riesling Management SPF S.A.	37786
Droffic Investments S.A.	37791	Silkroad Acquisition S.à r.l.	37813
Enlight S.A.	37783	Sushi Bar S.à r.l.	37789
EQ Audit S.à r.l.	37780	Thunderbird E S.à r.l.	37799
Ernst August Carree II S.à r.l.	37781	Venus Investment	37779
Firewall Holding S.à r.l.	37801	Videma S.A.	37779
GDF SUEZ LNG SUPPLY S.A.	37783	Vimotex Holding S.A.	37779
Ice Acquisitions S.à r.l.	37784	Worldwide Consultancy S.à r.l.	37780
I.D.C.L. S.A.	37783		
Iluba International S.A.	37784		

KV Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 67.559.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026026/10.

(150029995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Metis Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 163.323.

Suite aux modification d'adresse de gérant de la Société, il y a lieu de modifier les données les concernant comme suit:
- Gary May, gérant de classe A, a dorénavant son adresse professionnelle au 20, Bentinck street, GB - W1U 2EU
Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026086/13.

(150029752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

MCS/AMS Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 151.851.

Suite aux modification d'adresse de gérant et modification de dénomination sociale d'associé de la Société, il y a lieu de modifier les données les concernant comme suit:

- Gary May, gérant de classe A, a dorénavant son adresse professionnelle au 20, Bentinck street, GB - W1U 2EU
Londres, Royaume-Uni;

- l'associé unique a décidé de changer la dénomination sociale de VPS Holding S.à r.l. à MCS/AMS Holding S.à r.l. avec
effet au 9 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026103/16.

(150029767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

MEAG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 127.482.

Die ordentliche Generalversammlung der MEAG Luxembourg S.à r.l. hat am 11. Februar 2015 beschlossen KPMG
Luxembourg, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen
Generalversammlung wieder zu ernennen, die im Jahre 2016 stattfindet und über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr
endend zum 31. Dezember 2015 entscheidet.

Für MEAG Luxembourg S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015026106/15.

(150030114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Mahe Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 146.977.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bascharage, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026096/10.

(150029788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Vimotex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 65.565.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 13 février 2015:

Le conseil d'Administration prend la décision de nommer la société L.M.C. GROUP S.A., dont le siège social est au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, B-73897 comme dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Pour VIMOTEX HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2015026355/13.

(150029819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Venus Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.521.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 février 2015

Il résulte de ce Conseil d'administration:

Conformément à l'article 42 des Lois Coordonnées sur les Sociétés commerciales du 10 août 1915 tel que modifié par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de nommer comme dépositaire des actions au porteur, la société «FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA», ayant son siège social à 7 Route d'Esch à L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 34.813 et représentée par son administrateur-délégué Monsieur Stéphan MOREAUX.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015026353/15.

(150029807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Videma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 113.353.

Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 09.02.2015

Le Conseil d'Administration de la société VIDEMA S.A., réuni le 09.02.2015 au siège social, a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Nomination de la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l., établie et ayant son siège social à 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103178 comme agent dépositaire des actions au porteur.

Fait à Luxembourg, le 09.02.2015.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2015026354/16.

(150029508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Aerium Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 105.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015026389/9.

(150030274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Worldwide Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 111.597.

Les statuts coordonnés au 30 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015026372/9.

(150029302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Algenson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.667.311,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 174.070.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015026397/13.

(150030782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

EQ Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 124.782.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 10 février 2015 les décisions suivantes ont été prises:

- Révocation du mandat du délégué à la gestion journalière suivant à compter du 10 février 2015:

Monsieur Franciscus Willem J.J. Welman, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination des délégués à la gestion journalières suivants à compter du 10 février 2015 pour une durée illimitée:

Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, avec adresse professionnelle au 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Monsieur Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, avec adresse professionnelle au 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EQ Audit S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant

Référence de publication: 2015025867/23.

(150029681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

DL Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 156.686.

Extrait de la résolution de l'administrateur unique prise en date du 02 février 2015

En date du 02 février 2015, l'administrateur unique a pris la résolution suivante:

- Nomination de la société ACCOUNTIS S.à r.l., en sa qualité d'experts-comptables, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 60.219 en tant qu'agent dépositaire.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015025837/13.

(150029561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Darter Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 182.282.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015025818/14.

(150029960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Ernst August Carree II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 154.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 130.064.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique le 31 décembre 2014

- Après avoir reçu le rapport du commissaire à la liquidation concernant l'examen du travail du liquidateur et les comptes de liquidation, l'actionnaire unique approuve le rapport du liquidateur et le rapport du vérificateur. En particulier, l'actionnaire unique donne son approbation sur les états financiers au 5 décembre 2014.

- L'associé unique décide de donner décharge à l'ancien conseil de gérance sur la base des états financiers au 5 décembre 2014, au liquidateur, CG Consulting, ainsi qu'au commissaire à la liquidation, Co-Ventures SA, relativement à l'exécution de leur mandat.

- L'associé unique décide que l'excédent de trésorerie après paiement de toutes les dispositions contenues dans les comptes de la liquidation définitive de la société sera remboursé à l'actionnaire unique dans les 5 ans suivant la publication de la présente résolution. Toute insuffisance de trésorerie liée aux dispositions prises dans les comptes de la liquidation finale sera remboursée par l'associé unique au liquidateur.

- L'associé unique décide de clôturer la liquidation.

- L'associé unique décide de mandater le liquidateur de prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées par rapport à la distribution de tout surplus de liquidation, à la signature de déclarations de revenus et tous autres documents ou autres mesures à prendre après la clôture de la liquidation.

- L'associé unique décide que les documents et registres de la société seront conservés pendant une période de cinq ans suivant la publication de la présente résolution au Journal officiel au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015025849/27.

(150029459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Dachtechnic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 74.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015025826/9.

(150029716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Darter Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 182.282.

Les statuts coordonnés au 12 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015025817/11.

(150029585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

DB STG Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 173.935.

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la Société en date du 12 février 2015

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la société au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DB STG Lux 4 S.à r.l.

Référence de publication: 2015025828/12.

(150030082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

DLH, Dolphinus Laundry Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 150.825.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 5 février 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Manuel HACK, Administrateur, maître en sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Mrs Stéphanie GRISIUS, Administrateur-Président, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

L'assemblée générale du 5 février 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Pour DOLPHINUS LAUNDRY HOLDING, en abrégé "DLH"

Société anonyme

Référence de publication: 2015025840/22.

(150030017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

GDF SUEZ LNG SUPPLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 147.797.

Le Conseil d'administration a en date du 09 décembre 2014:

- pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur François Bousis, résidant professionnellement 65 Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg)
 - nommé provisoirement en qualité d'administrateur de Monsieur Gilles Billet, résidant professionnellement 65 Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui le nommera définitivement. Ce mandat viendra échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015;
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 février 2015.

Francis BRETNACHER
Managing Director

Référence de publication: 2015025921/17.

(150028863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

I.D.C.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 89.142.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 12 février 2015

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Pascal HENNUY de poste de commissaire aux comptes et décide de nommer en remplacement la société Jawer Consulting SA, inscrite au RCS Luxembourg B54 164, ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2020.
2. L'assemblée accepte la démission de Madame Roisin DONOVAN et Monsieur David KEOGH de leur poste d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer administrateur Monsieur Pascal HENNUY demeurant professionnellement au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg et Madame Géraldine Whittaker demeurant Les Mouriaux, Les Mouriaux House, Alderney Guernsey GY9 3UD Channel Island.

Les mandats ainsi attribués viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015025963/18.

(150029354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Enlight S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 112.987.

RECTIFICATIF

La publication en date du 03.12.2014, portant la référence de publication L140214836 enregistré le 03.12.2014, déposée au RCS le 03.12.2014 fait l'objet d'une rectification, il y a lieu de lire:

Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue le 1^{er} décembre 2014, Madame Gloria Stela OROZCO MEDINA, domiciliée Calle 122, 11C-51 ap. 308, Bogota, Colombie a été nommée Administrateur en remplacement de Madame Marie Laurence THILL, démissionnaire.

Le mandat de l'Administrateur nouvellement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 20 Janvier 2015.

Pour: ENLIGHT S.A.
Société Anonyme
Experta Luxembourg
Société Anonyme

Référence de publication: 2015025864/19.

(150029736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

M.J. Trucks-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, Rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 123.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015026076/9.

(150029566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Iluba International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 109, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 179.872.

La Fiduciaire de l'Est S.A. a cessé ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 30 novembre 2014.

Strassen, le 1^{er} décembre 2014.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2015025984/11.

(150029525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Ice Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.200.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 173.849.

Suite aux modification d'adresse de gérant de la Société, il y a lieu de modifier les données les concernant comme suit:
- Gary May, gérant de classe A, a dorénavant son adresse professionnelle au 20, Bentinck street, GB - W1U 2EU
Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015025965/13.

(150029751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Iluba International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 109, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 179.872.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 1^{er} décembre 2014

L'assemblée générale des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

Résolution 1:

La société anonyme, Fiduciaire l'Est S.A., avec siège sociale à L-6415 ECHTERNACH, 9-13, rue Bréilekes est remplacée
comme commissaire aux comptes avec effet au 30 novembre 2014.

Résolution 2:

Est nommé comme commissaire aux comptes de la société avec effet au 30 novembre 2014:

La société EBC, European Business Consulting S.à r.l. avec siège social à L-1617 LUXEMBOURG, 66, rue de Gasperich.

Résolution 3:

Le mandat du commissaire aux comptes de la société prendra fin à l'issu de l'assemblée générale ordinaire statuant
sur l'exercice social 2019.

Strassen, le 1^{er} décembre 2014.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2015025982/21.

(150029525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Cattzone S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 180.328.

Il résulte des résolutions du conseil d'administration du 11/02/2015:

Il est décidé nommer la société à responsabilité limitée UNCOS, avec siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, immatriculée au RCSL sous le numéro B141298, en tant que dépositaire légal des actions au porteur de la société CAT-TZONE S.A., SPF (B180328) et ceci en vertu de la loi du 28 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/02/2015.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015024863/15.

(150028282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Menado-Trading e Serviços Internacionais S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.914,44.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.166.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 1^{er} février 2015

Il résulte des décisions prises par les associés en date du 1^{er} Février 2015:

- La démission de José Olivera Martinez, avec adresse professionnelle au 40, Rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg, de sa fonction de gérant, a été acceptée par les associés avec effet au 1^{er} février 2015.

- Monsieur Wilhelmus Jongman, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu par les associés comme gérant, avec effet au 1^{er} février 2015 et ce pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015026084/18.

(150030112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Natural Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 159.352.

SUIVANT L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2015 TENUE AU SIEGE DE LA SOCIETE

Première résolution:

L'assemblée générale nomme à l'unanimité, à la fonction d'administrateur:

- Antonio PEZZUTO (NN 85.02.25-399.68), né à Empoli (Italie) le 25 février 1985, célibataire, domicilié rue de l'Enseignement, 97, à 6140 Fontaine-l'Evêque (Belgique).

Deuxième résolution:

L'assemblée générale nomme à l'unanimité, à la fonction d'administrateur délégué:

- Antonio PEZZUTO (NN 85.02.25-399.68), né à Empoli (Italie) le 25 février 1985, célibataire, domicilié rue de l'Enseignement, 97, à 6140 Fontaine-l'Evêque (Belgique).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée ce 26 juin 2014. Après lecture et approbation du présent procès verbal.

Fait à Luxembourg, le 21 JANVIER 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015026129/19.

(150029869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

**Riesling Management SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Riesling Management S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 121.931.

L'an deux mille quinze, le cinq février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RIESLING MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.931. La Société a été initialement constituée sous les lois des Îles Vierges Britanniques, ayant par la suite adopté la nationalité luxembourgeoise, par transfert à l'adresse actuelle de son siège social à Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 30 du 23 janvier 2007, page 1399 et ayant adopté ses statuts actuels par un acte du notaire instrumentant du 19 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 245 du 30 janvier 2015, page 11737. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent BACKES, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Béatrice GHIOCA, maître en droit, et Monsieur Stéphane SANTER, maître en droit, les deux avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est présente ou représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer des objets se trouvant à son ordre du jour, qui est conçu comme suit:

1. Changement du statut de la Société par adoption du régime des sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF») sous les dispositions de la loi du 11 mai 2007, telle que modifiée par la suite;

2. Modification de l'article 1^{er} des statuts, pour mettre ses dispositions en conformité avec le changement adopté sous le point 1. de l'ordre du jour;

3. Modification de l'article 4 des statuts, pour mettre ses dispositions en conformité avec celles de la loi sur les sociétés de gestion de patrimoine familial; et

4. Divers.

Et après due délibérations sur tous les points figurant sur l'ordre du jour ci-avant transcrit, l'assemblée générale a adopté par votes séparés, sans abstentions et chaque fois à l'unanimité, l'ensemble des résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner son statut actuel, et d'adopter avec effet à partir d'aujourd'hui le statut d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF», réglé par les dispositions de la loi du 11 mai 2007 et les lois modificatives.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe entre les actionnaires existants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme de gestion de patrimoine familial luxembourgeoise, dénommée: «RIESLING MANAGEMENT SPF S.A.».

Troisième résolution

Suite à la Première Résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier les dispositions de l'article 4 des statuts, pour lui donner à partir d'aujourd'hui la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, en même temps que la mise en valeur et l'administration de toutes propriétés et éléments de patrimoine qui constituent des actifs financiers au sens des disposi-

tions légales, ainsi que de tous effets et valeurs desquels il peut être disposé, et qui peuvent être transférés par voie de tenue de compte.

La Société a par ailleurs pour objet d'acquérir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, qu'elles soient de nature civile, commerciale, industrielle ou financière, que ce soit à Luxembourg ou à l'étranger, par voie de participation à leur capital, par titres ou par droits de vote, par l'apport de valeurs, souscription, option, achat, échange, prise ferme, ou de n'importe quelle autre manière, étant entendu que toutes les activités devront toujours se situer endéans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial, comme modifiée par la suite.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de cette résolution, à environ mille trois cents euros (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, L. Backes, B. Ghioca, S. Santer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 09 février 2015. 2LAC/2015/2864. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015025424/78.

(150029261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

PURetail Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.768.

In the year two thousand and fifteen,

on the nineteenth day of the month of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“PURetail Luxembourg Management Company S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 160 067, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs Martha ALEXAKI, employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to her in Luxembourg, on 15 January 2015.

Said proxy, after being signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such appearing party is the sole shareholder (the “Shareholder”) of “PURetail Luxembourg Holding Company S.à r.l.” (herein after the “Company”), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 161 768, incorporated formerly under the name “SWIP & CWI Luxembourg (No.1) Holding Company S.à r.l.”, pursuant to a notarial deed enacted on 16 June 2011, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) on 14 September 2011, under number 2146 and page 102982. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 24 November 2014, which deed was regularly published in the Mémorial, on 18 December 2014, under number 3936 and page 188902.

The appearing party, representing as sole shareholder the whole corporate capital currently fixed at one million three hundred thousand six hundred and ninety-three euro (1'300'693.- EUR), requires the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholder RESOLVES to increase the Company's corporate share capital by an amount of two hundred forty-two thousand euro (242'000.- EUR) so as to raise it from its current amount of one million three hundred thousand six

hundred and ninety-three euro (1'300'693.-EUR) to an amount of one million five hundred forty-two thousand six hundred and ninety-three euro (1'542'693.- EUR) through the issue of two hundred forty-two thousand (242'000) new shares having each a nominal value of one euro (1.- EUR) and having the same rights and privileges as the existing shares.

All the new shares are subscribed by the Shareholder and fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred forty-two thousand euro (242'000.- EUR), proof of which has been validly given to the undersigned notary who expressly recognizes and states this.

The total contribution of two hundred forty-two thousand euro (242'000.- EUR) will be allocated to the corporate share capital of the Company.

Second resolution

As a direct consequence of such increase of capital, Article five (5), first paragraph of the Company's articles of incorporation is amended and now reads as follows:

Art. 5. Issued Capital. "The issued capital of the Company is set at one million five hundred forty-two thousand six hundred and ninety-three euro (1'542'693.- EUR) divided into one million five hundred forty-two thousand six hundred and ninety-three (1'542'693) shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, all of which are fully paid up."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to thousand four hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with Us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,
le dix-neuf janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
a comparu:

«PURetail Luxembourg Management Company S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160 067, ayant son siège social au 2-8. Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par:

Madame Martha ALEXAKI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé, lui donnée à Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'«Associé») de «PURetail Luxembourg Holding Company S.à r.l.», (ci-après «la Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161 768, constituée originairement sous la dénomination «SWIP & CWI Luxembourg (No.1) Holding Company S.à r.l.», suivant un acte notarié reçu le 16 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 14 septembre 2011, sous le numéro 2146 et page 102982. Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 24 novembre 2014, lequel acte fut régulièrement publié au Mémorial, le 18 décembre 2014, sous le numéro 39936 et page 188902.

Laquelle partie comparante, représentant en sa qualité d'associé unique, l'intégralité du capital social fixé actuellement à un million trois cent mille six cent quatre-vingt-treize euros (1'300'693.- EUR), a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de deux cent quarante-deux mille euros (242'000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million trois cent mille six cent quatre-vingt-treize euros (1'300'693.- EUR) à un montant d'un million cinq cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt-treize euros (1'542'693.- EUR) par l'émission de deux cent quarante-deux mille (242'000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Toutes ces nouvelles parts sociales sont souscrites par l'Associé et payées intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent quarante-deux mille euros (242'000.- EUR), la preuve en a été rapportée au notaire soussigné qui la reconnaît et constate expressément.

L'apport total de deux cent quarante-deux mille euros (242'000.-EUR) sera entièrement alloué au capital social de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital social émis. «Le capital social émis de la Société est fixé à un million cinq cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt-treize euros (1'542'693.- EUR) divisé en un million cinq cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt-treize (1'542'693) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille quatre cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre les deux textes précités, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. ALEXAKI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1743. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

Référence de publication: 2015025395/110.

(150028793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Sushi Bar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 194.481.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

Ont comparu:

1.- Monsieur Zuyuan ZHANG, commerçant, né le 27 novembre 1980, à Qintian (Chine), demeurant à L-7233 Bereldange, 53, cité Grand-Duc Jean,

2.- Monsieur Yong ZHANG, salarié, né à Zhejiang (Chine), le 30 mars 1994, demeurant à Avda Primado Reig 42 Esc A, CP46009 Valencia (Espagne).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Sushi Bar S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés pris aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une brasserie-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que la commercialisation de tout produit associé à la branche.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à en favoriser le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à EUR 1.000,-.

Souscription - Libération

Les cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune ont toutes été souscrites comme suit:

1- Monsieur Zuyuan ZHANG, précité, cinquante-et-une parts sociales	51
2- Monsieur Yong ZHANG, précité, quarante-neuf parts sociales	49
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-2562 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- *gérant technique:*

Monsieur Zuyuan ZHANG, préqualifié, né le 27 novembre 1980, à Qintian (Chine), demeurant à L-7233 Bereldange, 53, cité Grand-Duc Jean;

- *gérant administratif:*

Monsieur Yong ZHANG, préqualifié, né à Zhejiang (Chine), le 30 mars 1994, demeurant à Avda Primado Reig 42 Esc A, CP46009 Valencia (Espagne).

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Z. Zhang, Y. Zhang, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/2595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015025467/107.

(150029246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Droffic Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 161.949.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting of DROFFIC INVESTMENTS S.A., having its registered office at L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161949, incorporated by virtue of a deed received on June 30, 2011, by the undersigned notary public, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2063 of September 6, 2011 and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 13, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2556 of October 15, 2012.

The meeting of the Company is opened by Mr David MARIA, lawyer, residing in Luxembourg, acting as chairman (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Ms Camille BENEZET, jurist, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Jérémie FERRIAN, lawyer, residing in Luxembourg.

Those three individuals composed the bureau of the meeting.

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer composed the bureau of the General Meeting (the "Bureau").

The Bureau thus formed drew up the attendance list (the "Attendance List"), which - after having been signed by the undersigned notary, the proxy-holder representing the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") and

by the members of the Bureau - will remain attached to the present minutes together with the power of attorney to be registered at the same time with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. According to the attendance list, the Sole Shareholder of the Company, representing 100% of the share capital of the Company authorized to vote, was present or validly represented at the general meeting (the "General Meeting") so that it could validly deliberate on all items listed on the below agenda - of which the Sole Shareholder present or represented stated have been duly informed beforehand.

II. The agenda of the General Meeting is the following (the "Agenda"):

Agenda

1. Creation of three new classes of shares;

2. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 18,600 (eighteen thousand six hundred Euros) so as to bring it from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) represented by 21,700 (twenty-one thousand seven hundred) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, 3,100 (three thousand one hundred) shares of class A with a par value of EUR 1.- (one Euro) each (the "Class A Shares"), 3,100 (three thousand one hundred) shares of class B with a par value of EUR 1.- (one Euro) each (the "Class B Shares"), and 3,100 (three thousand one hundred) shares of class C with a par value of EUR 1.- (one Euro) each (the "Class C Shares"), to an amount of EUR 49,600 (forty-nine thousand six hundred Euros) represented by 31,000 (thirty-one thousand) Ordinary Shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, 3,100 (three thousand one hundred) Class A Shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, 3,100 (three thousand one hundred) Class B Shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, 3,100 (three thousand one hundred) Class C Shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, 3,100 (three thousand one hundred) shares of class D newly created with a par value of EUR 1.- (one Euro) each (the "Class D Shares"), 3,100 (three thousand one hundred) shares of class E newly created with a par value of EUR 1.- (one Euro) each (the "Class E Shares") and 3,100 (three thousand one hundred) shares of class F newly created with a par value of EUR 1.- (one Euro) each (the "Class F Shares") (the "Capital Increase") by the issue of 9,300 (nine thousand three hundred) new ordinary shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each (the "New Ordinary Shares"), 3,100 (three thousand one hundred) Class D Shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, 3,100 (three thousand one hundred) Class E Shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each and 3,100 (three thousand one hundred) Class F Shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each (the New Ordinary Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares being together referred to as the "New Shares"), to be subscribed by the Sole Shareholder, having the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares and the shares of class A to C as set out in the articles of association of the Company (the "Articles") in consideration for a contribution in cash amounting to EUR 18,600 (eighteen thousand six hundred Euros) (the "Contribution in Cash");

3. Approval of the subscription and payment of the New Shares to be issued by the Company;

4. Subsequent amendment of the paragraph 1 of article 5 of the Articles;

5. Subsequent amendment of the paragraph 3 of article 5 of the Articles;

6. Decision to authorize any director of the Company, acting individually, in the name and on behalf of the Company (i) to amend, sign and execute the shareholder(s) register of the Company to reflect the above mentioned Capital Increase, and more generally (ii) to carry out any necessary or useful actions in relation to the resolutions to be taken on the basis of the Agenda; and

7. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, represented as above indicated, having approved the above Chairman's statements and considered itself as duly constituted and convened, took the following resolutions in the best interest of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to create three new classes of shares namely:

(i) class of shares D;

(ii) class of shares E; and

(iii) class of shares F.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to execute the Capital Increase by the issue of the New Shares in consideration of the Contribution in Cash.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to approve and record the following subscription and payment of the New Shares as set out below.

Subscription and payment of the new shares

The Sole Shareholder, represented by Mrs. David MARIA, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 27 January 2015, declared:

- to subscribe to the 18,600 (eighteen thousand six hundred) New Shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each;
- to make payment of these New Shares by the Contribution In Cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary by way of a blocking certificate issued on 28 January 2015, and the undersigned notary formally acknowledged the availability of the aggregate amount of EUR 18,600 (eighteen thousand six hundred) to the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions and declarations, the Sole Shareholder resolved to amend the paragraph 1 of article 5 of the Articles, which shall therefore have the following wording:

“ **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 49,600.- (forty-nine thousand six hundred Euros) represented by 31,000 (thirty-one thousand) ordinary shares, 3,100 (three thousand one hundred) class A shares, 3,100 (three thousand one hundred) class B shares, 3,100 (three thousand one hundred) class C shares, 3,100 (three thousand one hundred) class D shares, 3,100 (three thousand one hundred) class E shares and 3,100 (three thousand one hundred) class F shares (the ordinary shares and the class A, B, C, D, E and F shares are hereinafter jointly referred to as “shares”) all with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, fully subscribed and paid in.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the paragraph 3 of article 5 of the Articles, which shall therefore have the following wording:

“New classes of shares to be distinguished with reference to a letter of the alphabet, i.e. G, H and so on, may be created at any time by a decision of the general meeting of the shareholders.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to authorize any director of the Company, acting individually under his/her sole signature, in the name and on behalf of the Company, to:

- i. amend, sign and execute the shareholder(s) register of the Company to reflect the above mentioned Capital Increase; and more generally
- ii. carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately one thousand four hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the members of the Bureau, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the members of the Bureau, they signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée Générale») de DROFFIC INVESTMENTS S.A., une société ayant son siège social au 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161949, constituée suivant acte reçu le 30 juin 2012 par le Notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2063 du 6 septembre 2011 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné le 13 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2556 du 15 octobre 2012.

L'Assemblée Générale fut ouverte par Maître David MARIA, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, agissant comme président (le «Président»).

Le Président nomma comme secrétaire Mademoiselle Camille BENEZET, juriste, résidant à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'assemblée nomma, Maître Jérémie FERRIAN, avocat, résidant à Luxembourg, comme scrutateur (le «Scrutateur»). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formèrent le bureau de l'Assemblée Générale (le «Bureau»).

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence (la «Liste de Présence»), qui - après avoir été signée par le notaire instrumentant, le mandataire représentant l'actionnaire unique de la Société («l'Actionnaire Unique»), et par les membres du Bureau - restera jointe aux minutes de la présente assemblée avec la procuration pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclara et demanda ensuite au notaire d'acter ce qui suit:

I. Tel que renseigné sur la liste de présence, l'Actionnaire Unique de la Société, représentant 100% du capital social de la Société autorisé à voter, était présent ou représenté à l'Assemblée Générale de sorte que l'Assemblée Générale peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous - dont l'Actionnaire Unique présent ou représenté déclara avoir été dûment informé à l'avance.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant («l'Ordre du Jour»):

Agenda

1. Création de trois nouvelles classes d'actions;

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 18.600 EUR (dix-huit mille six cent Euros) afin de le porter de son montant actuel de 31.000 EUR (trente-et-un mille Euros) représenté par 21.700 (vingt-et-un mille sept cent) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, 3.100 (trois mille cent) actions de classe A ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Actions de Classe A»), 3.100 (trois mille cent) actions de classe B ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Actions de Classe B») et 3.100 (trois mille cent) actions de classe C ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Actions de Classe C») à un montant de 49.600 EUR (quarante-neuf mille six cent Euros) représenté par 31.000 (trente-et-un mille) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, 3.100 (trois mille cent) Actions de Classe A ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, 3.100 (trois mille cent) Actions de Classe B ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, 3.100 (trois mille cent) Actions de Classe C ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, 3.100 (trois mille cent) actions de classe D nouvellement créées ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Actions de Classe D»), 3.100 (trois mille cent) actions de classe E nouvellement créées ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Actions de Classe E») et 3.100 actions de classe F nouvellement créées ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Actions de Classe F») («l'Augmentation de Capital») par l'émission de 9.300 (neuf mille trois cent) actions ordinaires ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Actions Ordinaires»), 3.100 (trois mille cent) Actions de Classe D ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, 3.100 (trois mille cent) Actions de Classe E ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et 3.100 (trois mille cent) Actions de Classe F ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les Nouvelles Actions Ordinaires, les Actions de Classe D, les Actions de Classe E et les Actions de Classe F, ci-après les «Nouvelles Actions») devant être souscrites par l'Actionnaire Unique, et ayant les mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires et les actions de classe A à C tels que prévus dans les statuts de la Société (les «Statuts») en échange d'un apport en numéraire d'un montant de 18.600 EUR (dix-huit mille six cent Euros) («l'Apport en Numéraire»);

3. Approbation de la souscription et du paiement des Nouvelles Actions à émettre par la Société;

4. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 5 des Statuts;

5. Modification subséquente du paragraphe 3 de l'article 5 des Statuts;

6. Décision d'autoriser tout administrateur de la Société, agissant individuellement, au nom et pour le compte de la Société (i) de modifier, signer et exécuter le registre des actionnaires de la Société aux fins de refléter la prédite Augmentation de Capital, et plus généralement (ii) d'accomplir tout ce qui est utile ou nécessaire pour les besoins des résolutions devant être prises sur la base du présent Agenda;

7. Divers.

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-avant, ayant approuvé les déclarations préalables du Président et se considérant comme dûment constitué et convoqué, a pris les résolutions suivantes dans le meilleur intérêt de la Société:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de créer les trois nouvelles classes d'actions suivantes:

- (i) la classe d'actions D;
- (ii) la classe d'actions E; et
- (iii) la classe d'actions F.

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de réaliser l'Augmentation de Capital par émission des Nouvelles Actions en contrepartie de l'Apport en Numéraire.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'approuver et d'enregistrer la souscription et le paiement des Nouvelles Actions qui suit:

Souscription et paiement des nouvelles actions

L'Actionnaire Unique, représenté par Me David MARIA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 janvier 2015 a déclaré:

- souscrire aux 18.600 (dix-huit mille six cent) Nouvelles Actions, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;
- effectuer le paiement de ces Nouvelles Actions par le biais de l'Apport en Numéraire.

La preuve du paiement en numéraire a été fournie au notaire instrumentant par le biais d'un certificat de blocage émis en date du 28 janvier 2015 et le notaire instrumentant reconnaît que le montant total de 18.600 EUR (dix-huit mille six cent Euros) est à la libre disposition de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des précédentes résolutions et déclarations, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui doit dorénavant se lire comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 49.600,- (quarante-neuf mille six cent euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions ordinaires et 3.100 (trois mille cent) actions de catégorie A, 3.100 (trois mille cent) actions de catégorie B, 3.100 (trois mille cent) actions de catégorie C, 3.100 (trois mille cent) actions de catégorie D, 3.100 (trois mille cent) actions de catégorie E et 3.100 (trois mille cent) actions de catégorie F (les actions ordinaires et les actions de catégorie A, B, C, D, E et F sont ensemble définies comme les «actions») toutes avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui doit dorénavant se lire comme suit:

«De nouvelles catégories d'actions se distinguant par référence à une lettre de l'alphabet ex. G, H et ainsi de suite, peuvent être créées à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.»

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'autoriser tout administrateur de la Société, agissant individuellement, au nom et pour le compte de la Société:

- i. de modifier, signer et exécuter le registre des actionnaires de la Société aux fins de refléter la prédite Augmentation de Capital, et plus généralement
- ii. d'accomplir tout ce qui est utile ou nécessaire pour les besoins des résolutions devant être prises sur la base du présent Agenda

Coûts et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à mille quatre cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes qu'à la requête des membres du Bureau, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux membres du Bureau, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. MARIA, C. BENEZET, J. FERRIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 3 février 2015. 2LAC/2015/2396. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015025842/230.

(150029332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Aso Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 924.417,40.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 188.442.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of February, before Maître Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ASO Lux 3 S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.442 (the Company). The Company has been incorporated on June 30, 2014 pursuant to a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2423 of September 9, 2014. The articles of association (the Articles) have been amended once pursuant to a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, dated October 20, 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3571 of November 26, 2014.

There appeared:

ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES FUND III L.P., a Guernsey limited partnership registered under number 2047, with registered office at PO Box 255 Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Channel Islands, acting through its manager Alchemy Special Opportunities (Guernsey) Limited, a non-cellular company limited by shares, incorporated in Guernsey, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL Channel Islands and registered with the register of companies of Guernsey under registration number 57506 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine hundred eleven thousand nine hundred seventeen Euro and forty eurocent (EUR 911,917.40-) in order to bring it from the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500-) to nine hundred twenty-four thousand four hundred seventeen Euro and forty eurocent (EUR 924,417.40-) by way of the issuance of (i) twelve thousand five hundred one (12,501) Class A Shares (as defined in the Articles), (ii) ninety-one million one hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-eight (91,179,238) Class B Shares (as defined in the Articles), and (iii) one (1) ordinary share, all with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01-) each;

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. above by a contribution in cash;

3. Amendment of article 5.1. of the Articles in order to reflect the changes adopted under item 1. and 2. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

5. Miscellaneous.

I. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred eleven thousand nine hundred seventeen Euro and forty eurocent (EUR 911,917.40-) in order to bring it from the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500-) to nine hundred twenty-four thousand four hundred seventeen Euro and forty eurocent (EUR 924,417.40-) by way of the issuance of (i) twelve thousand five hundred one (12,501) Class A Shares (as defined in the Articles), (ii) ninety-one million one hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-eight (91,179,238) Class B Shares (as defined in the Articles), and (iii) one (1) ordinary share, all with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01-) each;

Second resolution
Subscription and payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for all the newly issued shares of the Company, in registered form, having a par value of one Eurocent (EUR 0.01-) each and referred to in the above First Resolution, and agrees to fully pay them up by a contribution in cash of an aggregate amount of one million one hundred eleven thousand nine hundred seventeen Euro and thirty-nine eurocent (EUR 1,111,917.39-) which shall be fully allocated as follows:

(i) nine hundred eleven thousand nine hundred seventeen Euro and forty eurocent (EUR 911,917.40-) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro and ninety-nine eurocent (EUR 199,999.99-) to the share premium account of the Company.

The amount of one million one hundred eleven thousand nine hundred seventeen Euro and thirty-nine eurocent (EUR 1,111,917.39-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at nine hundred twenty-four thousand four hundred seventeen Euro and forty eurocent (EUR 924,417.40-), represented by ninety-two million four hundred forty-one thousand seven hundred forty (92,441,740) shares in registered form with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01-) each (the "Shares"), divided into:

(i) twelve thousand five hundred one (12,501) class A shares (the "Class A Tracker Shares");

(ii) ninety-one million one hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-eight (91,179,238) class B shares (the "Class B Tracker Shares"); and

(iii) one million two hundred fifty thousand and one (1,250,001) ordinary shares.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de février, par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ASO Lux 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est située au 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq-cents Euros (EUR 12,500.-) et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.442 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, le 30 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 septembre 2014 numéro 2423. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés une fois depuis, suivant acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, du 20 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 novembre 2014 numéro 3571.

A comparu:

ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES FUND III L.P., une société (limited partnership) immatriculée à Guernesey sous le numéro 2047, dont le siège social se situe au PO Box 255 Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 3QL, îles Anglo-Normandes, agissant par le biais de son gérant Alchemy Special Opportunities (Guernesey) Limited, une société en commandite par actions non-cellulaire, constituée selon les lois de Guernesey, dont le siège social se situe au PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 3QL îles Anglo-Normandes et immatriculée au registre des sociétés de Guernesey sous le numéro 57506 (l'Associé Unique);

ici représenté par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf cent onze mille neuf cent dix-sept Euros et quarante centimes d'euro (EUR 911.917,40) pour le porter du montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à neuf cent vingt-quatre mille quatre cent dix-sept Euros et quarante centimes d'euro (EUR 924.417,40) par l'émission de (i) douze mille cinq cent une (12.501) Parts Sociales de catégorie A (telles que définies dans les statuts de la Société), (ii) quatre-vingt-onze millions cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-huit (91.179.238) Parts Sociales de catégorie B (telles que définies dans les statuts de la Société), et (iii) une (1) part sociale ordinaire, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. par un apport en numéraire.

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications adoptées au point 1. et 2. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement sous sa seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises (y compris en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées); et

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent onze mille neuf cent dix-sept Euros et quarante centimes d'euro (EUR 911.917,40) pour le porter du montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à neuf cent vingt-quatre mille quatre cent dix-sept Euros et quarante centimes d'euro (EUR 924.417,40) par l'émission de (i) douze mille cinq cent une (12.501) Parts Sociales de catégorie A (telles que définies dans les statuts de la Société), (ii) quatre-vingt-onze millions cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-huit (91.179.238) Parts Sociales de catégorie B (telles que définies dans les statuts de la Société), et (iii) une (1) part sociale ordinaire, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

Souscription et libération

Ainsi, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit à l'intégralité des parts sociales nouvellement émises de la Société, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et mentionnées dans la Première Résolution ci-dessus et la libère intégralement par un apport en numéraire de un million cent onze mille neuf cent dix-sept Euros et trente-neuf centimes d'euro (EUR 1.111.917,39) qui sera alloué de la manière suivante:

(i) neuf cent onze mille neuf cent dix-sept Euros et quarante centimes d'euro (EUR 911.917,40) au compte nominal de capital social de la Société; et

(ii) cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 199.999,99) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de un million cent onze mille neuf cent dix-sept Euros et trente-neuf centimes d'euro (EUR 1.111.917,39) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à neuf cent vingt-quatre mille quatre cent dix-sept Euros et quarante centimes d'euro (EUR 924.417,40), représenté par quatre-vingt-douze millions quatre cent quarante-et-un mille sept cent quarante (92.441.740) parts sociales, sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01-) chacune (les «Parts Sociales»), divisées en:

- douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales Traçantes A»);
- quatre-vingt-onze millions cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-huit (91.179.238) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales Traçantes B»); et
- un million deux cent cinquante mille et une (1.250.001) parts sociales ordinaires.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant sous sa seule signature, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et d'accomplir toutes les formalités y relatives (y compris en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 février 2015. Relation: GAC/2015/1036. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015025715/183.

(150029444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Thunderbird E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.027.

In the year two thousand and fourteen, on the first of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Thunderbird E S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 117.027, incorporated by deed of Maître Marc LECUIT, notary, on June 15, 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 1375 on July 17, 2006.

There appeared

JER Thunderbird S.à r.l., a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 115.484 ("the Sole Shareholder"),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois de décembre,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée "Thunderbird E S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 117.027, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Maître Marc LECUIT en date du 15 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1375 du 17 juillet 2006.

A comparu

JER Thunderbird S.à.r.l., une Société à Responsabilité Limitée avec siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.484 (l'Associé Unique), ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.
Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58775. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015025539/112.

(150029028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Firewall Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 191.674.

Die Koordinierten Statuten vom 12. Februar 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015025885/10.

(150029363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Queensberry House Building, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 168.594.

EXTRAIT

Lors du conseil de gérance de la Société tenue au siège social de la Société en date du 10 février 2015, il a été décidé de changer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 30 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015025401/15.

(150028970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

BR Asia III TMK 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.457.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Christian DOSTERT notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, acting as proxy-holder, (the "Proxy-holder"), by virtue of three proxies given under private seal:

1) of the board of managers of "BR Asia III TMK 3 Holdings S.à r.l.", having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 178457 (the "Company");

2) of the private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "BR Asia (Lux) III S.à r.l.", having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 128964, owner of four hundred ninety-nine (499) shares of the Company; and

3) of the public limited company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Luxembourg Corporation Company S.A.", having its registered office at 20, rue de la Poste, bâtiment Carré Bonn, L-2346 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 111617, owner of one (1) share of the Company.

The said proxies, signed "ne varietur" by the Proxy-holder of the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

The pre-designated parties "BR Asia (Lux) III S.à r.l." and "Luxembourg Corporation Company S.A." represent all the shareholders of the Company, incorporated pursuant to a deed of Me Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 31 may 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2030 of 21 August 2013, as amended pursuant to deeds:

- of the said notary Paul DECKER, on 25 July 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2658 of 24 October 2013, and

- of the officiating notary, on 28 November 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1417 of 3 June 2014, as rectified on 26 March 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1419 of 3 June 2014.

The shareholders, represented as aforesaid, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Transfer of one part held by Luxembourg Corporation Company S.A. to the remaining partner, BR Asia (Lux) III S.à r.l., for a purchase price of EUR (1.-);

2. Acknowledgment of the resignation of Luxembourg Corporation Company S.A. as independent manager of the Company and granting of a discharge to such manager;

3. Amendment and restatement of the Articles of Association;

The shareholders, represented as aforesaid, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The company "Luxembourg Corporation Company S.A.", pre-designated, herewith transfers one (1) part of the Company to the other partner "BR Asia (Lux) III S.à r.l.", pre-named, with immediate effect.

As the transferred part is not represented by any title instrument, the transferee is from today's date subject to all rights and obligations attaching to the transferred part.

The company "BR Asia (Lux) III S.à r.l.", pre-designated, accepts the transfer above described.

Price:

The present transfer is carried out in exchange for the purchase price agreed between the parties in the amount of one Euro (EUR 1.-) that the transferor declares and acknowledges to have received from the transferee prior to signature of the present deed.

Mr. Christian DOSTERT, pre-named, acting as representative of the board of managers declares to accept the transfer of the part in the name of the Company in accordance with article 1690 of the Code Civil. He declares furthermore that he/she has no knowledge of any opposing claims or impediments to prevent the effect of the transfer.

"BR Asia (Lux) III S.à r.l.", pre-designated, representing the entire share capital, became the sole partner of the Company and passes the following resolutions (the "Sole Partner"):

Second resolution

The Sole Partner acknowledges the resignation of “Luxembourg Corporation Company S.A.”, pre-designated, as independent manager of the Company from the time of this meeting and full discharge to the manager for the fulfilment of its mandate until today.

Third resolution

Following previous resolutions, the Sole Partner decides to proceed to a complete reorganization of the articles of association, with immediate effect, as follows:

“ **Art. 1.** The above named party and all persons and entities who may become partners in the future (individually, the “Partner” and jointly, the “Partners”) hereby form a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the “Articles of Association”).

Art. 2. The sole and exclusive purpose of the Company, and the nature of the business to be conducted or promoted by the Company, is (i) to acquire, own, hold, otherwise deal with and dispose of shares (the “TMK Shares”) of Japanese tokutei mokuteki kaisha (“TMK”) and vote the TMK Shares and otherwise exercise its rights as a holder of the TMK Shares, (ii) to deliver and perform the documents executed in connection with the issuance by the TMK of bonds to financing institutions or the taking of loans by the TMK from financing institutions, and their successors and assigns (collectively, the “Bondholder”), (iii) to take up loans by whatever means, grant loans in any form whatsoever to group companies and grant security and guarantees, both for its own obligations and for the obligations of any other companies belonging to the same group and (iv) to perform any acts incidental to the foregoing. The Company will not engage in any business unrelated to the foregoing nor shall the Company have any assets unrelated to the foregoing.

Art. 3. In order to remain at all times a single purpose entity, the Company shall:

- (i) maintain its books and records and bank accounts separate from those of any other person;
- (ii) maintain its assets in such a manner that it is not costly or difficult to segregate, identify or ascertain such assets;
- (iii) hold regular meetings, as appropriate, to conduct the business of the Company, and observe all customary organizational and operational formalities;
- (iv) hold itself out to creditors and the public as a legal entity separate and distinct from any other entity;
- (v) prepare separate tax returns and financial statements, or if part of a consolidated group, then it will be shown as a separate member of such group;
- (vi) allocate and charge fairly and reasonably any common employee or overhead shared with affiliates;
- (vii) transact all business with affiliates on an arm’s length basis and pursuant to enforceable agreements;
- (viii) conduct business in its own name, and use separate stationery, invoices and checks;
- (ix) not commingle its assets or funds with those of any other person;
- (x) not assume, guarantee or pay the debts or obligations of any other person;
- (xi) pay its own liabilities out of its own funds;
- (xii) pay the salaries of its own employees and maintain a sufficient number of employees in light of its contemplated business operations;
- (xiii) not hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others;
- (xiv) not acquire obligations or securities of its partners;
- (xv) not pledge its assets for the benefit of any other entity or make any loans or advances to any person except as permitted under Article 2 above;
- (xvi) correct any known misunderstanding regarding its separate identity; and
- (xvii) maintain adequate capital in light of its contemplated business operations.

Art. 4. The term of the Company is for an unlimited period.

Art. 5. The company’s denomination shall be “BR Asia III TMK 3 Holdings S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and these Articles of Association.

Art. 6. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-

ces. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 7. The Company's corporate capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), represented by five hundred (500) parts in registered of forty US dollars (USD 40.-) each. All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager).

Art. 8. The Company's parts are freely transferable between Partners.

They cannot be transferred inter vivos or mortis causa to non-partners only with the approval by a majority amounting to three-quarters of the corporate capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 10. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company. For the avoidance of doubt, this Article 10 shall not prevent a Partner from pledging its parts if such Partner complies with article 189 of the 1915 Law.

Art. 11. The Company is managed by one or several managers (individually, the "Manager" and jointly, the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners.

The Managers form a board of managers (the "Board of Managers").

In dealing with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented during the meeting. For the passing of certain resolutions set out in Article 12, the unanimous votes of all Managers is required. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he / she is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

Resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes and may be signed solely by the chairman.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him / her. He / She must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Each Manager can bind the Company by his / her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies) provided that any such transaction involves an amount of less than EUR15,000.- (or equivalent in any other currency) or involves the filing of a return with a tax authority. In respect of all other transactions, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction.

Art. 12. The unanimous consent of all Managers is needed for the purpose of the Company:

(i) borrowing money or incurring indebtedness on behalf of the Company other than normal trade accounts payable; and

(ii) admitting to a creditor the Company's or TMK's inability to pay its debts generally.

Art. 13. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him/her in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he/she becomes involved as a party or otherwise by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other Company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he/she is not entitled to be indemnified by such Company, and against

amounts paid or incurred by him/her in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his/her office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 14. The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 15. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he, she or it, as the case may be, owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his, her or its holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him, her or it at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

Art. 16. The Partners or Managers shall not, directly or indirectly, cause or permit any of the following to occur (each, a "Significant Action") except by unanimous agreement of all Partners:

(i) filing or consenting to the filing of any bankruptcy or insolvency petition or otherwise instituting or consenting to any insolvency event with respect to the Company or TMK under any bankruptcy law or similar dissolution or liquidation law or statute of any jurisdiction, whether now or hereafter in effect;

(ii) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of the Company or TMK for the benefit of creditors;

(iii) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for the Company or TMK or all or any substantial part of each of their respective assets;

(iv) stipulating or consenting to an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of the Company's or TMK's assets;

(v) consolidating or merging the Company or TMK with or into any other person;

(vi) dissolving, reorganizing or liquidating the Company or TMK;

(vii) selling all or substantially all of the assets of the Company or TMK, or allowing Company or TMK to acquire all or substantially all of the assets or the business of any other person;

(viii) approving a restructuring or reorganization plan for the Company or TMK or any conversion of TMK to another form of entity; or

(ix) amending, revising or otherwise modifying the organizational documents of the Company or TMK.

Art. 17. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 18. Each year on the 31st of December, the books are closed and the Managers prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

Art. 19. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 20. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortization and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of this net profit of the Company is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealised capital losses.

Art. 21. At the time of the winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the general meeting of Partners who will determine their powers and remuneration. The surplus after realisation of the assets and the payment of liabilities is distributed to the Partners in proportion to the parts held by them.

Art. 22. Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le trentième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, cleric de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, agissant en tant que mandataire, (le “Mandataire”), en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées:

1) du conseil de gérance “BR Asia III TMK 3 Holdings S.à r.l.”, ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178457 (la “Société”);

2) de la société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg “BR Asia (Lux) III S.à r.l.”, ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128964, propriétaire de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (19) parts sociales de la Société; et

3) de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg “Luxembourg Corporation Company S.A.”, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, bâtiment Carré Bonn, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37974, propriétaire d’une (1) part sociale de la Société.

Lesquelles procurations, après avoir été signées “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d’être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d’acter le suivant:

Les parties comparantes pré-désignées “BR Asia (Lux) III S.à r.l.” et “Luxembourg Corporation Company S.A.” sont les seules et uniques associées de de la Société, constituée suivant acte notarié de Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché du Luxembourg), le 31 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2030 du 21 août 2013, tel que modifié par des actes:

- dudit notaire Paul DECKER, le 25 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2658 du 24 octobre 2013, et

- du notaire instrumentant, le 28 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1417 du 3 juin 2014 et rectifié le 26 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1419 du 3 juin 2014.

Les associées, représentées comme ci-avant, ont déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert d’une part détenue par “Luxembourg Corporation Company S.A.” à l’associée restante “BR Asia (Lux) III S.à r.l.» pour un prix d’achat d’un Euro (EUR 1,-);

2. Acceptation de la démission de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que gérant indépendant de la Société et décharge accordée au gérant précité;

3. Modification et refonte des Statuts de la Société.

Les associées, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La société anonyme “Luxembourg Corporation Company S.A.”, pré-désignée, cède par les présentes une (1) part sociale de la Société à l’autre associée, la société à responsabilité limitée “ BR Asia (Lux) III S.à r.l.», prénommée, avec effet immédiat.

La part cédée n'étant représentée par aucun instrument de titre, le cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogé dans tous les droits et obligations attachés à la part cédée.

La société "BR Asia (Lux) III S.à r.l.", pré-désignée, déclare accepter la cession de part décrite ci-dessus.

Prix:

La présente cession de part a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de un euro (1,-EUR) que la cédante reconnaît et déclare avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte et en dehors de la présence du notaire.

Monsieur Christian DOSTERT, pré-qualifié, agissant en sa qualité de représentant(e) du conseil de gérance déclare accepter la cession de part, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et déclare qu'il n'a connaissance d'aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter ou empêcher l'effet de la susdite cession.

"BR Asia (Lux) III S.à r.l.", prénommée, représentant l'intégralité du capital social, est devenue associée unique de la Société et a pris les résolutions suivantes ("l'Associée Unique"):

Deuxième résolution

L'Associée Unique prend acte de la démission de "Luxembourg Corporation Company S.A.", prénommée, en tant que gérant indépendant de la Société avec effet immédiat et donne décharge pleine et entière au gérant pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associée Unique décide de procéder à une refonte totale des statuts de la société, avec effet immédiat, comme suit:

Art. 1^{er}. La propriétaire actuelle des parts et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (au singulier "l'Associé" et conjointement les "Associés"), forme une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Le seul et unique objet de la Société, et la nature des affaires à mener ou promouvoir par la Société est (i) d'acquérir, être propriétaire de, détenir ou acheter, vendre ou disposer des actions (les "Actions TMK») de tokutei mokuteki kaisha de droit japonais ("TMK»), exercer les droits de vote liés aux Actions TMK ainsi qu'exercer tous les droits appartenant à un détenteur d'Actions TMK, (ii) de délivrer et exécuter des documents signés liés à l'émission par les TMK d'obligations spécifiques à des institutions financières ou à des emprunts contractés par les TMK auprès d'institutions financières et leurs successeurs et cessionnaires (collectivement les "Obligataires»), (iii) souscrire à des prêts de toutes formes de quelque manière que ce soit octroyé par des sociétés affiliées et (iv) d'exécuter tout acte annexe à ce qui précède. La Société n'entreprendra aucune affaire non liée à ce qui précède et ne détiendra aucun actif non lié à ce qui précède.

Art. 3. La Société:

- (i) gardera ses livres, archives et comptes bancaires distincts de ceux de toute autre personne;
- (ii) gardera ses actifs de telle manière qu'ils soient aisément identifiables, reconnaissables et séparables, et ce à moindre coût;
- (iii) tiendra régulièrement des assemblées de manière appropriée en vue de mener les affaires de la Société, et observera tous les usages liés aux formalités d'organisation et de fonctionnement;
- (iv) se présentera envers les créditeurs et le public comme une personne morale séparée et distincte de toute autre personne morale;
- (v) préparera des déclarations d'impôts et des états de finances séparés, ou si elle fait partie d'un groupe consolidé, sera présenté comme un membre séparé de ce groupe;
- (vi) allouera et partagera équitablement et raisonnablement tout employé commun ou les frais afférants avec les affiliés;
- (vii) traitera toute affaire avec les sociétés affiliées comme si elles n'étaient pas liées et selon des contrats exigibles;
- (viii) gèrera l'entreprise en son nom propre, et gardera son matériel de bureau, factures et chèques distincts de toute autre personne;
- (ix) ne mélangera pas ses actifs ou ses fonds avec toute autre personne;
- (x) n'assumera, ne garantira ou ne paiera les dettes ou obligations d'aucune autre personne;
- (xi) paiera ses propres dettes avec ses propres capitaux;
- (xii) paiera les salaires de ses propres salariés et maintiendra un nombre suffisant d'employés à la lumière de transactions envisagées;
- (xiii) ne présentant pas son crédit comme disponible pour satisfaire les obligations des autres;
- (xiv) n'acquerra pas les titres ou obligations de ses associés ou affiliés;
- (xv) ne pas gager ses propres actifs au bénéfice d'autres entités ou, prêter ou avancer des fonds à toute autre personne
- (xvi) corrigera tout malentendu concernant son identité distincte;

(xvii) maintiendra un capital adéquat à la lumière des transactions envisagées.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. La Société prend la dénomination de “BR Asia III TMK 3 Holdings S.à r.l.”. La Société est une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi que par ses statuts.

Art. 6. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg. Il pourra être transféré à n’importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Dans l’éventualité où le Conseil de Gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu’à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n’auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars US (20.000,- USD), représenté par cinq cents (500) parts sociales de quarante dollars US (40,- USD) chacune.

L’émission des parts peut être assortie d’une prime d’émission.

Le Conseil de Gérance (ou s’il y a lieu le Gérant) pourra créer ponctuellement les réserves qu’il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d’émissions reçues par la Société lors de l’émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d’un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le Conseil de Gérance (ou s’il y a lieu le Gérant).

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-Associés que moyennant l’agrément d’au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. Le décès, l’interdiction, la faillite ou déconfiture de l’un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société. Etant entendu que cet Article 10 ne doit pas empêcher un Associé de mettre en gage ses parts sociales si tel Associé se conforme à l’article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le “Gérant” et collectivement les “Gérants”), Associés ou non, nommés par l’assemblée des Associés.

Les Gérants forment un conseil de gérance (le “Conseil de Gérance”).

Le Conseil de Gérance a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d’au moins une majorité simple des Gérants présents ou représentés au moment de la réunion. Pour l’adoption des résolutions décrites dans l’article 12, l’unanimité de tous les Gérants est requise. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n’aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n’est nommé ou lorsque le président nommé n’est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l’heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles en même temps. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un procès-verbal des décisions prises lors d’une réunion du Conseil de Gérance sera dressé et le cas échéant pourra être signé uniquement par le président de la réunion du Conseil de Gérance.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d’une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d’une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature pour toute transaction concernant l’administration générale de la Société (par exemple signature de procuration) à condition qu’une telle transaction implique un montant

inférieur à 15.000,- EUR (ou somme équivalente dans toute autre devise) ou par la signature de toute déclaration fiscale quel que soit le montant de cette déclaration. Pour toute autre transaction, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Un pouvoir de signature pour tous types de transactions peut être aussi délégué par une résolution du Conseil de Gérance à un seul Gérant ou à un tiers dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 12. L'unanimité de tous les Gérants est nécessaire pour:

(i) emprunter de l'argent ou contracter des dettes en nom de la Société sauf en ce qui concerne les relations commerciales journalières; et

(ii) admettre l'incapacité de la société ou de la TMK de payer ses dettes envers ses créiteurs.

Art. 13. La Société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 14. Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Art. 16. Les Associés ou Gérants, les Associés ou Gérants ne causeront ou ne permettront pas, directement ou indirectement, les transactions suivantes (chacune appelée une "Action Significative"), sauf accord unanime des tous les Associés:

(i) déposer ou consentir au dépôt, d'une demande de déclaration de faillite ou d'insolvabilité ou autrement instituer ou consentir à un événement d'insolvabilité en relation avec la Société ou TMK sous toute loi concernant les faillites ou liquidations dans toute juridiction, en vigueur aujourd'hui ou à l'avenir;

(ii) la conclusion d'un arrangement en relation avec ou la cession de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société ou de TMK au bénéfice des créiteurs;

(iii) solliciter, consentir, approuver ou acquiescer à une requête, demande, procédure ou un redressement ou la nomination d'un tuteur, un administrateur de biens, un superviseur, un inspecteur, un dépositaire ou un receveur de la Société ou TMK pour tout ou une partie substantielle de ses actifs;

(iv) stipuler ou consentir à une saisie conservatoire, une exécution ou toute autre saisie judiciaire de (ou une procédure de saisie, exécution ou confiscation) tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK;

(v) consolider ou fusionner la Société ou TMK avec une autre personne;

(vi) dissoudre, réorganiser ou liquider la Société ou TMK;

(vii) vendre tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK ou permettre à la Société ou TMK d'acquérir tout ou une partie substantielle des actifs ou de l'entreprise d'une autre personne;

(viii) faire ou approuver un plan de restructuration ou de réorganisation pour la Société ou TMK ou la conversion de TMK en une autre forme d'entité;

(ix) amender, réviser ou autrement modifier les documents constitutifs de la Société ou TMK.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 18. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi que le bilan.

Art. 19. Tout Associé peut consulter l'inventaire et le bilan au siège social de la Société.

Art. 20. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux Associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins-values réalisées ou latentes.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou nom, nommés par les Associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

L'excédent après réalisation des actifs et le paiement du passif sera distribué aux Associés dans la proportion des parts sociales détenues par chaque Associé.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 3 février 2015. 2LAC/2015/2412. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015025743/469.

(150029940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Altor Valot Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.514.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of December,
Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Altor Valot Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B148514 (the "Company").

The Company has been incorporated by a notarial deed dated 18 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2085 dated 23 October 2009.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 30 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 728 of 20 March 2014.

THERE APPEARED:

Altor Valot Holding Limited, a limited company duly incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered address at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH, The Channel Islands, registered with the Jersey Company Registry under number 103997 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, professionally residing in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy under private seal given on 23 December 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholder holds all the Shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting was as follows:

1. Acknowledgement and approval of the buyback of 12,860 class J Shares.

2. Decrease of the share capital of the Company in an amount of SEK 12,860.- (twelve thousand eight hundred and sixty Swedish Krona) pursuant to the redemption of 12,860 (twelve thousand eight hundred and sixty) class J shares by the Company, in order to bring the share capital from its current amount of SEK 115,740 (one hundred and fifteen thousand seven hundred and forty Swedish Krona) to an amount of SEK 102,880 (one hundred and two thousand eight hundred and eighty Swedish Krona) by the cancellation of 12,860 (twelve thousand eight hundred and sixty) Class J shares having a par value of SEK 1.- (one Swedish Krona) each.

3. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company.

III. The Shareholder, acting through its proxyholder, has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting gets knowledge and approves the buyback of Class J Shares.

Second resolution

The Meeting resolves to reduce and hereby reduces the share capital of the Company in an amount of SEK 12,860.- (twelve thousand eight hundred and sixty Swedish Krona) pursuant to the redemption of 12,860 (twelve thousand eight hundred and sixty) class J shares by the Company, in order to bring the share capital from its current amount of SEK 115,740 (one hundred and fifteen thousand seven hundred and forty Swedish Krona) to an amount of SEK 102,880 (one hundred and two thousand eight hundred and eighty Swedish Krona) by the cancellation of 12,860 (twelve thousand eight hundred and sixty) Class J shares having a par value of SEK 1.- (one Swedish Krona) each, held by the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 8 of the articles of association of the Company pursuant to the above resolution which shall henceforth read as follows:

Art. 8. The issued capital of the Company is set at one hundred and two thousand eight hundred and eighty Swedish Krona (SEK 102,880) represented by twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class A Ordinary Shares (the "Class A Ordinary Shares"), twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class B Ordinary Shares (the "Class B Ordinary Shares"), twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class C Ordinary Shares (the "Class C Ordinary Shares"), twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class D Ordinary Shares (the "Class D Ordinary Shares"), twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class F Ordinary Shares (the "Class F Ordinary Shares"), twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class G Ordinary Shares (the "Class G Ordinary Shares"), twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class H Ordinary Shares (the "Class H Ordinary Shares") and twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class I Ordinary Shares (the "Class I Ordinary Shares") (collectively referred to as the "Classes of Ordinary Shares" or the "Shares"), with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each, all of which are fully paid up.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de Altor Valot Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148514 (la Société).

La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2085 du 23 octobre 2009.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 30 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 728 en date du 20 mars 2014.

A COMPARU

Altor Valot Holding Limited, une société constituée et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 OQH, enregistrée au Jersey Company Registry sous le numéro 103997 (l'Associé),

ici représentée aux fins des présences par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2014, qui restera annexée aux présentes.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé détient toutes les Parts Sociales du capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Accepter le «Buyback Agreement» en relation avec le rachat de 12,860 des parts sociales Ordinaires de Catégorie J.

2. Diminuer le capital social de la société d'un montant de SEK 12,860 (douze mil huit cent soixante couronnes suédoises) suite à un rachat de 12,860 (douze mil huit cent soixante) parts sociales Ordinaires de Catégorie J pour le diminuer du montant actuel de SEK 115,740 (cent quinze mil sept cent quarante couronnes suédoises) pour le porter à un montant de SEK 102,880 (cent deux mil huit cent quatre-vingt couronnes suédoises) par la suppression de 12,860 (douze mil huit cent soixante) parts sociales Ordinaires de Catégorie J avec une valeur nominale d'une (1.-) couronne suédoise.

3. Modifier l'article 8 des statuts de la Société.

III. L'Associé, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter le «Buyback Agreement» en relation avec le rachat des parts sociales Ordinaires de Catégorie J.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de diminuer le capital social de la société d'un montant de SEK 12,860 (douze mil huit cent soixante couronnes suédoises) suite à un rachat de 12,860 (douze mil huit cent soixante) parts sociales Ordinaires de Catégorie J pour le diminuer du montant actuel de SEK 115,740 (cent quinze mil sept cent quarante couronnes suédoises) pour le porter à un montant de SEK 102,880 (cent deux mil huit cent quatre-vingt couronnes suédoises) par la suppression de 12,860 (douze mil huit cent soixante) parts sociales Ordinaires de Catégorie J avec une valeur nominale d'une (1.-) couronne suédoise.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 suite à la résolution prise ci-dessus:

Art. 8. Le capital émis de la Société est fixé à cent deux mil huit cent quatre-vingt couronnes suédoises (SEK 102.880,-) représenté par douze mil huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, douze mil huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, douze mil huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, douze mil huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, douze mil huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, douze mil huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, douze mil huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, douze mil huit cent soixante (12.860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I (Dénommées ensemble les «Catégories de Parts Sociales Ordinaires» ou les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire soussigné le présent acte original.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 janvier 2015. GAC/2015/150. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015025674/139.

(150030108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Silkroad Acquisition S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 194.242.

Rectificatif du depot L150023828, déposé le 05 février 2015

In the year two thousand fifteen, on the twenty-second day of January.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SilkRoad Asia Value Parallel Fund SCS SICAV-SIF, a common limited partnership (société en commandite simple) qualifying as a Luxembourg société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, established in the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, RCS Luxembourg B 190.002, represented by its general partner, SilkRoad Fund Management S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (hereafter "the appearing party" or the "shareholder")

here represented by Annick Braquet, with professional address at L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of pa proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Silkroad Acquisition S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at fifteen thousand US dollars (USD 15,000) represented by fifteen thousand (15,000) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties

by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that anyone or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1th day of the month of June, at 11 am. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

12.2 - Annual accounts

Each year the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses; amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 -Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved - by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments

to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these articles.

Transitional provision

By way of exception, the first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in USD)	% of share capital	Paid-up Capital
SilkRoad Asia Value Parallel Fund SCS SICAV-SIF	15,000	15,000	100%	100%
TOTAL	15,000	15,000	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of fifteen thousand US dollars (USD 15,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

- Mr. Marek Domagala, born on 17 April 1972, in Ostrow Wielkopolski (Poland), residing professionally at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Christophe Cahuzac, born on 26 October 1972, in Saint-Mard (Belgique), residing professionally at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr Peter Wittendorp, born on February 12, 1966 in Ede (The Netherlands), residing professionally at 30 Cecil Street, Prudential Tower #11-03, Singapore 049712.

2. The registered office of the Company shall be established at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed,

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SilkRoad Asia Value Parallel Fund SCS SICAV-SIF, une société en commandite simple qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé constitué au Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, RCS Luxembourg B 190.002, représentée par son general partner, SilkRoad Fund Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, (ci après «la partie comparante»)

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Forme sociale. Il est forme une société à responsabilité limitée régie par les lois qui y sont relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par ses statuts (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6,1, 6,2, 6,5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objectif de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toute nature et de l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme un membre collectif ou en commandite à responsabilité limitée ou illimitée de toutes les dettes et obligations de sociétés ou entités similaires.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, effectuer toutes les opérations qui peuvent être utiles ou nécessaires à la réalisation de ses objectifs ou qui sont liés directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Silkroad Acquisition S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à quinze mille dollars américains (USD 15.000.-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales ") d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque Part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts sociales

Envers la Société, les Parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5. Transfert de Parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts sociales

Toutes les Parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils détiendront ce titre jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles mais sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront le conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toutes personnes à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants, le président et s'il y en a un, le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Lors de réunions du conseil de gérance, tout gérant peut établir une procuration et être représenté par un autre gérant.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur desdites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants par voie de circulaire produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés et pourra être prouvée par lettre, fax ou télex. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie de circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement et communiquer effectivement les uns avec les autres. Toute participation à une conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant se trouvant à Luxembourg doit être considérée comme une participation en personne à cette réunion et la réunion tenue en cette forme est considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote proportionnel au nombre des Parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1^{er} jour du mois de juin à 11 h. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - L'exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

12.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent Article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance en concertation avec les associés:

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou, en cas de pluralité de gérants, au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que les associés pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminue des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'Article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre les associés des dividendes qui lui sont ou leur sont distribués et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Par voie d'exception, le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

Les statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire l'entière du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en USD)	% de capital social	Capital libéré
SilkRoad Asia Value Parallel Fund SCS SICAV-SIF	15.000	15.000	100%	100%
TOTAL	15.000	15.000	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement (100%) libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de quinze mille dollars américains (USD 15.000.-) se trouve des maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Estimations des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge a raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.500.-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique décide de prendre les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre des gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

- M. Marek Domagala, né le 17 avril 1972, à Ostrow Wielkopolski (Pologne), résidant professionnellement au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972, à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Peter Wittendorp, né le 12 février 1966 à Ede (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 30 Cecil Street, Prudential Tower #11-03, Singapour 049712.

2. Le siège social de la Société est établi à 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte française, le texte anglais fera loi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 26 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/2239. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015025447/498.

(150028764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Arena do Brasil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 89, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 152.258.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Madame Paula Alexandra DOMINGUES DE OLIVEIRA, salariée, née à Lavos/Figueira da Foz (Portugal), le 26 mars 1981, demeurant à L-9361 Brandenbourg, 23, Henneschtgaass; et

2) Monsieur Wilson Antonio DA SILVA, salarié, né à Goiana-Goiás (Brésil), le 30 décembre 1981, demeurant à L-2732 Luxembourg, 7, rue Wilson.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit leurs déclarations et constatations:

a) Que la société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "ARENA DO BRASIL S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 89, rue Adolphe Fischer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152258, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1000 du 12 mai 2010,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

b) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

c) Que les comparants sont les seuls propriétaires des parts sociales de la Société (les "Associés");

d) Que la Société a été déclarée en état de faillite (numéro: F-606/12) par un jugement déclaratif sur aveu rendu par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, en date du 14 août 2012 et la faillite a été clôturée par une décision rendue par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, en date du 9 juillet 2014; des copies des extraits desdites décisions judiciaires, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

e) Que les Associés déclarent avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

f) Que les Associés:

- déclarent la dissolution de la Société et sa mise en liquidation avec effet immédiat;

- déclarent qu'ils reprennent tout l'actif de la Société et qu'ils s'engageront à régler tout le passif de la Société, proportionnellement à leur participation dans la Société;

- prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société seront annulés;

g) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes;
h) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins au domicile de Monsieur Wilson Antonio DA SILVA prédit, à L-2732 Luxembourg, 7, rue Wilson.

Sur base de ces faits le notaire constate la cessation des activités de la société "ARENA DO BRASIL S.à r.l." et la déclare comme dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme huit cents euros et les comparants, en tant qu'associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. A. DOMINGUES DE OLIVEIRA, W. A. DA SILVA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 février 2015. 2LAC/2015/2944. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015025710/57.

(150030100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Angelina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 177.142.

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "ANGELINA.", établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177142, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1545 du 28 juin 2013,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Maître Aleksandra SAJKIEWICZ, avocate, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination de M. Pierre-Yves MAGEROTTE en tant que liquidateur de la Société et approbation de la délégation des pouvoirs nécessaires pour entreprendre la procédure de la liquidation de la Société et notamment un pouvoir de signature sur les comptes en banque de la Société;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société; et
4. Divers.

B) Que l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), dûment représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'Actionnaire Unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée et que l'Actionnaire Unique, dûment représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la mise en liquidation volontaire de la Société avec effet à partir de ce jour (la "Liquidation").

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, né le 30 août 1979 à Libramont-Chevigny (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

A cet égard, les actionnaires décident d'accorder au Liquidateur tous les pouvoirs nécessaires dans le cadre de la Liquidation et notamment avec les pouvoirs décrits par les articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés").

Il est également décidé par les actionnaires de la Société que le Liquidateur sera notamment investi des pouvoirs suivants:

- Il sera habilité à représenter la Société durant le processus de liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société aux actionnaires, en espèces, en numéraire ou en nature, à tout moment au cours du processus de liquidation et à accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés sans autorisation préalable des actionnaires;
- Il peut renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits incorporels, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement;
- Il peut en particulier, sans que l'énumération suivante ne soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens mobiliers et droits;
- Il peut librement déléguer une partie de ses pouvoirs, sous sa propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, à un ou plusieurs mandataires;
- Il disposera d'un pouvoir de signature sur les comptes en banque de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, A. SAJKIEWICZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 février 2015. 2LAC/2015/2939. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015025706/79.

(150030128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Impulse Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3560 Dudelange, 10, rue des Saules.

R.C.S. Luxembourg B 172.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015025993/10.

(150030026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.
